



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 15 juin 2020 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| - Conférence Web | - Daniel Dumontier |
| - Mario Dufour   | - David Dumont     |
| - Marthe Tardif  | -                  |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 15 JUIN 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service des Loisirs : Achat véhicule Dodge Ram 1500 (2019)
3. Levée de l'assemblée

#### 2020-06-186 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2020-06-186 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### 2020-06-187 Service des Loisirs : Achat véhicule Dodge Ram 1500 (2019)

#### Résolution #2020-06-187 : Service des loisirs : Achat véhicule Dodge Ram 1500 (2019)

CONSIDÉRANT QUE le véhicule des loisirs doit-être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a demandé des soumissions sur invitation auprès de trois concessionnaires, soit Barnabé de Saint-Jean Chrysler Jeep Ram inc., GM Paillé et Viau Ford pour l'achat d'un véhicule utilitaire style *Pick Up 4 X 4* année 2019 ou plus récent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la seule soumission reçue soit celle de *Barnabé de Saint-Jean Chrysler Dodge Jeep Ram inc.* au montant total de 46 975.17 \$ taxes incluses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de *Barnabé de Saint-Jean Chrysler Dodge Jeep Ram inc.* au montant total de 46 975.17 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que à la suite de l'excédent budgétaire réalisé par le service des loisirs pour l'année 2019, le montant représentant la portion payable par la Municipalité de Napierville selon l'entente intermunicipale de loisirs entre la Municipalité de Napierville et la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville soit 28 739.38\$ soit pris à même le surplus non autrement approprié.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la portion payable par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville selon l'entente intermunicipale ci-dessus mentionnée soit 14 155.22\$ soit remboursée par cette dernière.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cet achat et à procéder à l'immatriculation dudit véhicule auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2020-06-188**

**Levée de  
l'assemblée**

### **Résolution #2020-06-188 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h04.

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue à huis clos selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE